

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2024**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 24 mai 2024, à 20 h 30, salle de réunions de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Chantal COUILLEROT, Nathalie BERT, Anthony MARMEYS et Sébastien GONZALEZ.

Pascale BAILLET est désignée secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été abordés :

### **AHESION AUX GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC BLI.**

La communauté de communes BLI propose de renouveler les groupements de commande concernant la vérification et l'entretien des bornes et poteaux d'incendie, les prélèvements et analyses pour la surveillance de la Légionellose, la fourniture de papiers.

Jusqu'à présent, la commune adhère aux groupements « Prélèvements et analyses » ainsi qu'à la « fourniture de papier pour photocopieur ».

Après étude, le conseil municipal décide d'adhérer, à compter de 2025, aux trois options du groupement de commande.

### **BUREAU DE VOTE DU DIMANCHE 9 JUIN 2024.**

Le conseil municipal procède à la constitution du bureau de vote du dimanche 9 juin prochain à l'occasion des élections européennes. Une première équipe assurera la permanence de 8 h à 13 h et la seconde de 13 h à 18 h. Le maire est désigné Président du bureau tout au long de cette journée.

### **BILAN ENERGETIQUE 2023.**

Le maire commente le bilan énergétique 2023 établi par le SYDESL qui met en évidence les points suivants :

En vision globale, les consommations et les émissions de gaz à effet de serre sont orientées à la baisse mais les dépenses sont orientées à la hausse.

Concernant l'éclairage public et grâce aux actions entreprises (réduction de l'éclairage nocturne, changement des lampes traditionnelles contre du LED), le bilan est très satisfaisant avec une diminution de près de 50 % des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau des carburants, depuis l'acquisition et l'utilisation du camion, les consommations sont orientées à la baisse, ce véhicule étant moins consommateur de carburant que le tracteur.

A noter que le bilan 2024 intégrera les premiers effets du chauffage au bois puisque notre chaufferie est opérationnelle depuis le 26 mars et que l'impact sur les dépenses devrait être significatif.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR.**

Après examen, le conseil municipal accepte la proposition de SIGEC qui nous fait une offre de location d'un photocopieur et d'un tableau d'affichage numérique qui sera installé en extérieur sur la façade de la mairie. Ce matériel pourra diffuser en continu tous les documents administratifs à porter à la connaissance du public mais également les affiches de manifestations et événements à venir. De plus,

l'écran sera tactile et permettra aux utilisateurs d'avoir accès aux services de la mairie ( plan, site internet, etc...).

#### **DEMANDE DE MUTATION.**

Le maire informe que l'agent technique polyvalent a obtenu une demande de mutation vers une autre collectivité à partir du 5 septembre 2024 et qu'il convient de procéder à un recrutement très rapidement. Missions principales : entretien des bâtiments et équipements, ramassage scolaire avec un mini-bus, entretien régulier des massifs fleuris et des espaces verts, entretien des talus, accotements et fossés au droit des voies communales et dessertes avec utilisation d'un tracteur de type agricole avec outils adaptés (turbo-tondeuse, cureuse, broyeur, etc...)

Il s'agit d'un emploi à temps complet avec possibilité d'heures supplémentaires.

Les candidats devront être titulaire du permis B.

Autonomie et rigueur sont les principales qualités recherchées.

Les candidatures sont à déposer en mairie avant le 15 juin 2024.

#### **DEMANDE D'INSTALLATION DE BAL MONTE.**

Le maire donne lecture du courrier d'une entreprise qui recherche des emplacements destinés à accueillir de façon ponctuelle un bal monté dans plusieurs communes de Bresse afin de pallier à l'absence de discothèque dans la région. Le conseil municipal est conscient du problème et trouve cette offre judicieuse mais ne peut y donner suite par manque d'emplacement offrant toutes les garanties concernant les règles de sécurité routière.

#### **REPORTAGE PHOTOS AERIENNES.**

Le conseil communal décide de donner suite à une proposition de reportage aérien de la commune (photographie des hameaux, du bourg, des zones d'intérêt, etc...) qui serait remis sous forme de CD avec tous les droits de reproduction.

Cette offre permettrait de mettre en valeur notre commune (site web, promotion touristique, bulletin municipal) et pourrait être **utile en matière de réalisation urbanistique.**

#### **COMPOSTEUR COMMUNAL.**

Suite à une mauvaise utilisation de cet équipement installé Place de la Maison du Temps Libre, le conseil municipal a décidé, dans un premier temps d'en interdire l'accès avant de procéder à son déplacement vers un autre lieu (à proximité du Jardin de Montagny).

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 5 juillet à 20 h 30.